

MAIRIE
10 Place de la Mairie
SAINT-MARTIN-D'ABBAT
45110



02.38.46.86.40

Courriel: mairie@saintmartindabbat.fr
Site : www.saintmartindabbat.fr

Nombre de conseillers :

- | | |
|---------------|----|
| - en exercice | 18 |
| - présents | 13 |
| - votants | 14 |

Dates de :

- convocation : 07/03/2023
- affichage : 07/03/2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Date de la convocation adressée aux conseillers municipaux : 07/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'ABBAT, également convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TURPIN Joël, Maire, suite à la convocation adressée par M. le Maire en date du 07 mars deux mille vingt-trois.

Etaient présents : M. Joël TURPIN, M. Serge MICHAUT, Mme Carine FERREIRA-MARTINS, M. Thierry DELAS, Mme Pascale GIRARD, M. Didier ADES, Mme Nicole BOURRELIER-VINOT, M. Dominique BÉNEY, M. Charles DAMILAVILLE, Mme Natacha WOJCIECKOWSKI, Mme Aurélia CHEURLOT-BETTAN, Mme Audrey DURAND, M. Jérémy CHARLES.

Absents excusés : Mme Dorothée GRIVOT, M. Romain LIBAULT, M. Pierre MOLLARD, M. François FAISANT.

A donné pouvoir : Mme Manon DESLOT a donné pouvoir à Mme Audrey DURAND.

Secrétaires de séance : Mmes Carine FERREIRA-MARTINS et Pascale GIRARD

2023-24 - FINANCES ET BUDGETS LOCAUX – TARIFS COMMUNAUX LOCATIONS DE SALLES

Considérant les précédentes délibérations relatives aux tarifs des locations de salles, il est proposé de réétudier ces tarifs.

Considérant l'avis de la commission finances du 7 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 045-214502908-20230314-2023_24-DE

S²LOW

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de locations de salles communales :

❖ **SALLE POLYVALENTE**

Salle 1 (côté cuisine 200 personnes)	1/2 jour seul	1/2 jour mise à dispo la veille	1 jour	2 jours
Habitants et associations communales*	138 €	66 €	275 €	418 €
Entreprises de la région, associations non évènementielles de la commune et la CCL	275 €	132 €	550 €	825 €
Salle 2 (côté scène 300 personnes)	1/2 jour seul	1/2 jour mise à dispo la veille	1 jour	2 jours
Habitants et associations communales*	209 €	99 €	413 €	616 €
Entreprises de la région, associations non évènementielles de la commune et la CCL	385 €	198 €	770 €	1 320 €
Salle complète (500 personnes)	1/2 jour seul	1/2 jour mise à dispo la veille	1 jour	2 jours
Habitants et associations communales*	330 €	165 €	660 €	1 034 €
Entreprises de la région, associations non évènementielles de la commune et la CCL	715 €	330 €	1 760 €	2 420 €

CONFIRME les différentes conditions de location de la salle polyvalente :

- La salle polyvalente a vocation à être utilisée pour :
 - des activités ou évènements organisés par la commune,
 - des manifestations organisées par des associations locales,
 - des locations à des particuliers habitant la commune,
 - des locations à des tiers, personnes morales :
 - . entreprises – sociétés – de la région
 - . associations non évènementielles de la commune et de la Communauté de Communes des Loges.
- La location de la salle polyvalente à des tiers, personnes physiques, n'habitant pas la commune de Saint-Martin d'Abbat n'est plus autorisée.
- Toute demande de location à des tiers morales devra être validée par M. le Maire.
- La mise à disposition de la cuisine sans vaisselle est incluse dans les tarifs ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

S2LO

ID : 045-214502908-20230314-2023_24-DE

- Il est demandé le versement d'une caution de 2 000 € en deux chèques, un de 500 € et un de 1 500 €.
- Une attestation d'assurance devra être fournie indiquant les coordonnées de l'assureur, les risques couverts, la salle louée et la date de location.

FIXE comme suit les modalités d'utilisation de la salle polyvalente pour les associations communales comme suit :

- * Prêt gratuit
 - une fois par an
 - pour toutes les manifestations scolaires
 - fêtes de Sainte-Barbe/Sainte Cécile
 - manifestations organisées par le Comité des Fêtes : fête du 14 juillet et spectacle de Noël des enfants.
- Tarif de location **de 22 €** par séance (entraînements ou répétitions...).
- **Un seul forfait de 275 €** pour toutes les représentations du Théâtre l'Abbat-Joue.
- En cas de demande de location particulière de la salle, l'association s'engage à libérer la salle polyvalente et utilisera la salle des fêtes.
- Etablissement d'une convention d'utilisation de la salle et d'un planning en accord avec la commune.
- Règlement effectué après émission d'un titre de recettes en fin d'année civile, en fonction du planning effectif d'utilisation.

PRECISE que :

- La vaisselle, les chaises et tables ne sont pas louées aux particuliers en dehors des locations de la salle des fêtes.
- Les consignes d'utilisation en matière de sécurité et d'incendie devront être respectées.
- Les locations des salles par les particuliers sont prioritaires sur celles des associations.
- Le tarif « Habitants » est applicable aux agents territoriaux employés par la commune seulement en cas d'évènements familiaux les concernant personnellement. Les recettes correspondantes seront imputées au budget à l'article 752 – revenus des immeubles.

❖ SALLE DES MAUX PETITS

Salle des Maux-Petits	1 jour
Habitants et personnel de la commune <i>(avec priorité d'utilisation aux utilisateurs habituels de la salle)</i>	110 €

- Versement d'une caution de 500 €.
- Une attestation d'assurance indiquant les coordonnées de l'assureur, les risques couverts, la salle louée et la date de location devra être fournie.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

S2LOW

ID : 045-214502908-20230314-2023_24-DE

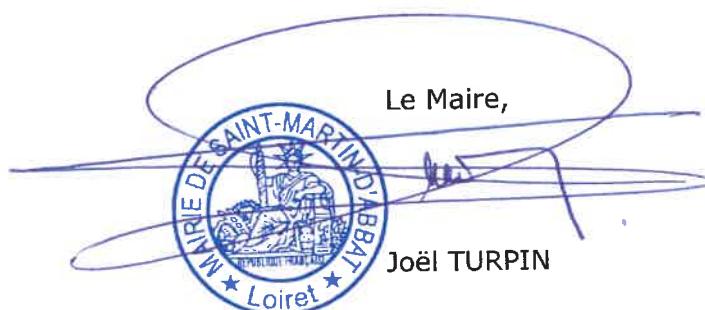
❖ SALLE DES FETES

	½ journée (6 heures maxi) entre 8 h et 20 h	1 jour	2 jours
Habitants, associations communales, sociétés privées et personnel territorial de la commune	193 €	275 €	413 €
Particuliers, sociétés et associations hors commune	330 €	413 €	633 €
Associations sportives ou culturelles et candidats aux élections municipales de la commune	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Location de la vaisselle	94 €	94 €	138 €

- Versement d'une caution de 1 000 € par deux chèques de 500 €.
- Une attestation d'assurance indiquant les coordonnées de l'assureur, les risques couverts, la salle louée et la date de location devra être fournie.
- La mise à disposition de la cuisine, des tables, chaises et verres, est incluse dans ces tarifs.

PRECISE que ces conditions de location s'appliquent à compter de la présente délibération. Pour les contrats déjà signés pour 2023 les précédentes conditions et tarifs resteront appliqués.

DIT que les recettes encaissées seront imputées à l'article 752 – revenus des immeubles.



*Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture d'Orléans
le 16 mars 2023 et affichage en mairie le 17 mars 2023.*

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 045-214502908-20230314-2023_24-DE

S²LO